

GAS ETTTE



NEW: SPF FINANCES - PLAN DE PAIEMENT p.4

OPÉRATION FSE+: BILAN 2025 p.12

NOS FORMATIONS p.16



MÉDIATION DE DETTES
La sortie de procédure



GRILLE D'ÉVOLUTION
DES COMPÉTENCES

Sommaire

Avril 2026 | N°67

Edito	3
Nouveauté en matière de plan de paiement au SPF Finances	4
JustRestart : information DIV	5
Nouveaux montants RIS	5
Le 1890 : un numéro d'appel pour les entrepreneurs	6
Ouverture du FCA et du RCAD à la consultation publique	7
Brochure: s'identifier sur internet en toute sécurité paiement	7
Que deviennent les dossiers RCD au GAS ?	8
L'endettement dans l'addiction aux jeux d'argent	10
Opération FSE+ : bilan 2025	12
Energie News	14
Formation : « Grille d'évolution des compétences »	16
Formation : « Comment rester juste dans mes interventions avec des personnes en difficultés financières ? »	17
HAB-SOLU	18
Nos lectures	19
Time for Music	19
Conso Malin #20	20

Édito

Le printemps est bel et bien là et notre GASette vous apporte comme à son habitude toute une série d'informations relatives à la médiation de dettes et à la vie de notre association.

En page 4, nous vous faisons part d'une nouveauté en terme de plan de paiement au niveau du SPF Finances.

Désormais, l'entrepreneur qui se pose des questions sur la situation financière de son entreprise peut appeler le n° 1890. Un conseiller du programme REACTION de Wallonie analysera la situation avec lui et l'orientera vers l'accompagnement le plus adapté à sa situation. Plus d'infos en page 6.

Une fois le GAS désigné comme médiateur judiciaire, que deviennent les dossiers ? Bonne question, nous vous informons à ce sujet en pp. 8 et 9 !

L'endettement n'est plus seulement une conséquence de l'addiction aux jeux d'argent : il en est le moteur, le signal d'alerte et le terrain d'action.

Nous vous proposons une analyse de cette problématique en pp.10-11.

Nous vous présentons ensuite le bilan 2025 de nos actions dans le cadre de l'opération FSE+ «Une gestion budgétaire financière maîtrisée pour une inclusion sociale réussie ».

En pp.12-13, nous faisons un petit retour sur la journée de rencontre du 21 avril dernier avec nos CPAS partenaires pour qui nous coordonnons le Plan d'Action Préventive en matière d'Énergie.

Vous pourrez prochainement participer à deux formations organisées par notre service psycho-social. Plus d'infos en pp.16-17.

Nous clôturons notre GASette avec nos traditionnels rubriques: « Nos lectures », « Time for Music » puis « Conso Malin » !

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

L'équipe du GAS

Nouveauté en matière de plan de paiement au SPF Finances

SPF Finances : du neuf en matière de plan de paiement.

Article rédigé par le CRENO, centre de référence du Hainaut.

Le SPF Finances a récemment revu ses solutions en cas de difficultés de paiement.

Le temps du RAD est désormais fini et laisse place à des demandes de plan de paiement plus simples et moins chronophages.

Il existe 3 options :

- Possibilité de demander un plan de paiement sur une période de 8 mois maximum (à compter de la date de notification de paiement de la dette la plus récente), sans formalité. La demande est automatiquement acceptée.
- Possibilité de demander un plan de paiement sur une période allant jusqu'à 12 mois maximum (à compter de la date de notification de paiement de la dette la plus récente). Cette demande nécessite une évaluation préalable des revenus et des charges de la personne par le SPF Finances.
- Possibilité de demander un plan de paiement renouvelable sur 12 mois. Cette demande nécessite une évaluation préalable des revenus et des charges de la personne par le SPF Finances ainsi que le formulaire ad hoc complété.

Attention, seules les dettes qui n'ont pas encore été transmises à un huissier de justice peuvent faire l'objet d'une demande de plan de paiement.

Il est également important de préciser que tout accord pris avant ces changements reste d'application.

La demande peut se faire par 3 canaux :

- ⇒ via [Myminform](#) ;
- ⇒ via le [formulaire](#) de contact sur le site du SPF Finances ;
- ⇒ par courrier postal (le cas échéant, il faut mentionner le numéro national de la personne ainsi que la référence de la dette pour laquelle le plan de paiement est sollicité).

Il existe bien entendu encore la possibilité de solliciter une surséance indéfinie ou de demander l'exonération des intérêts de retard.

La marche à suivre est indiquée ici : <https://fin.belgium.be/fr/particuliers/paiements-remboursements/difficultes-de-paiement/solutions-classiques-ne-suffisent-pas/surseance-indefinie-exoneration-interets-de-retard>



JustRestart : information DIV

Depuis peu, le médiateur judiciaire qui se connecte sur JustRestart pour consulter un de ses dossiers RCD trouve une nouvelle « tuile » : Direction pour l'Immatriculation des Véhicules (DIV).

Cette case lui permet de prendre connaissance de la liste de véhicules immatriculés au nom du requérant. Cela lui donne une vision plus globale de la situation patrimoniale du requérant.

Il ne s'agit par contre pas de savoir si la taxe de circulation est effectivement payée au moment de la consultation, c'est juste une liste des véhicules qui ont été immatriculés.

Les anciens véhicules apparaissent aussi, avec la date de radiation de la plaque.

Si le requérant possède son véhicule actuel depuis longtemps, il faut élargir la plage de recherche à une date lointaine pour le retrouver.



Nouveaux montants RIS

Voici les montants du revenu d'intégration sociale au 1er mars 2026:

	Revenu d'intégration sur une base mensuelle
Catégorie A: Personne cohabitante	893,65 €
Catégorie B: Personne isolée	1.340,47 €
Catégorie E: Famille	1.811,57€

Le 1890 : un numéro d'appel pour les entrepreneurs

Le n° 1890, un numéro de téléphone pour les entrepreneurs.

Une trésorerie qui se dégrade fortement ? Des dettes qui s'accumulent ? Un épuisement qui s'installe ? Une situation personnelle qui fragilise l'activité ?

Quand les difficultés apparaissent, il est parfois difficile de savoir vers qui se tourner. Le programme REACTION de Wallonie Entreprendre propose une écoute, un bilan et un accompagnement adapté, quelle que soit la situation de l'entreprise.

REACTION s'adresse :

- aux entreprises en difficulté, quelle que soit leur taille;
- aux entrepreneurs confrontés à une situation personnelle compliquée;
- aux dirigeants dont la continuité de l'activité est menacée;
- aux entrepreneurs qui souhaitent se relancer après une cessation

Comment ça fonctionne ?

Le premier réflexe de l'entrepreneur qui se pose des questions sur la situation financière de son entreprise doit toujours être de contacter le n° 1890.

Un conseiller analysera la situation avec lui et l'orientera vers l'accompagnement le plus adapté à sa situation.



Si la continuité de l'activité est menacée et qu'il y a une certaine **urgence**, le dispositif REACTION lui proposera :

- ⇒ Un bilan pour identifier les priorités à adresser afin de redresser l'activité ;
- ⇒ Un accompagnement par un conseiller spécialisé pour l'aider dans ses démarches et dans l'identification du métier spécialisé à même de l'aider ;
- ⇒ Un accompagnement par un pair.

Un pool de conseillers Réaction est prêt à accompagner la personne et à l'aider à sortir de l'impasse :

- Clara Nelis – clara.nelis@ucm.be

- Boris Baghdikian – bba@pulsefoundation.be

Un site internet est également accessible : <https://www.1890.be/>

Ouverture du FCA et du RCAD à la consultation publique

Chaque citoyen peut à présent consulter les avis et actes d'huissiers de justice le concernant.

« À la suite de la publication de l'arrêté royal le 07 octobre 2025, la Chambre nationale des huissiers de justice annonce l'ouverture officielle au public de deux bases de données dont elle a la gestion : le Fichier central des avis (FCA) et le Registre central des actes dématérialisés (RCAD).

Cette étape s'inscrit dans une vaste réforme vers plus de modernisation, de transparence et de proximité avec les citoyens et les entreprises.

Tous les avis actifs et les nouveaux actes datés à partir du 08 octobre 2025 sont disponibles gratuitement via <https://mesactesetmesavis.huissiersdejustice.be>.

L'identification se fait de manière sécurisée avec carte d'identité électronique ou via ltsme.

Les citoyens et les entreprises peuvent consulter les avis les concernant (par exemple les avis de saisie, de cession ou de règlement collectif de dettes – FCA), ainsi que tous les actes les concernant qui seront déposés depuis le 08 octobre par huissier (RCAD).

Brochure: s'identifier sur internet en toute sécurité

Le Cpas de Rochefort a rédigé une brochure pour aider les personnes à s'identifier sur internet en toute sécurité et ainsi lutter contre la fracture numérique.

Ce document est téléchargeable sur le site : <https://www.rochefort.be/cpas/pdf/pdf/cpas-brochure-numerique-identifiez-vous-en-toute-securite.pdf>.

Il s'agit d'un guide illustré qui permet aux utilisateurs de s'identifier sur internet sans danger et de faire des recherches pour obtenir des documents officiels en matière de chômage, état civil, allocations familiales...

A découvrir et à diffuser.



Que deviennent les dossiers RCD au GAS ?

Une fois le GAS désigné comme médiateur judiciaire, que deviennent les dossiers ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le règlement collectif de dettes, le GAS fait partie des médiateurs désignés pour la prise en charge de dossiers de médiation judiciaire sur l'ensemble du territoire de la province de Luxembourg.

En 2025, nous avons géré 260 dossiers RCD dont 44 nouvelles désignations (soit 24 de moins que l'année précédente, qui avait été une année où les désignations avaient été beaucoup plus importantes que les années précédentes) réparties sur les trois divisions de la province de Luxembourg (voir graphique ci-dessous).

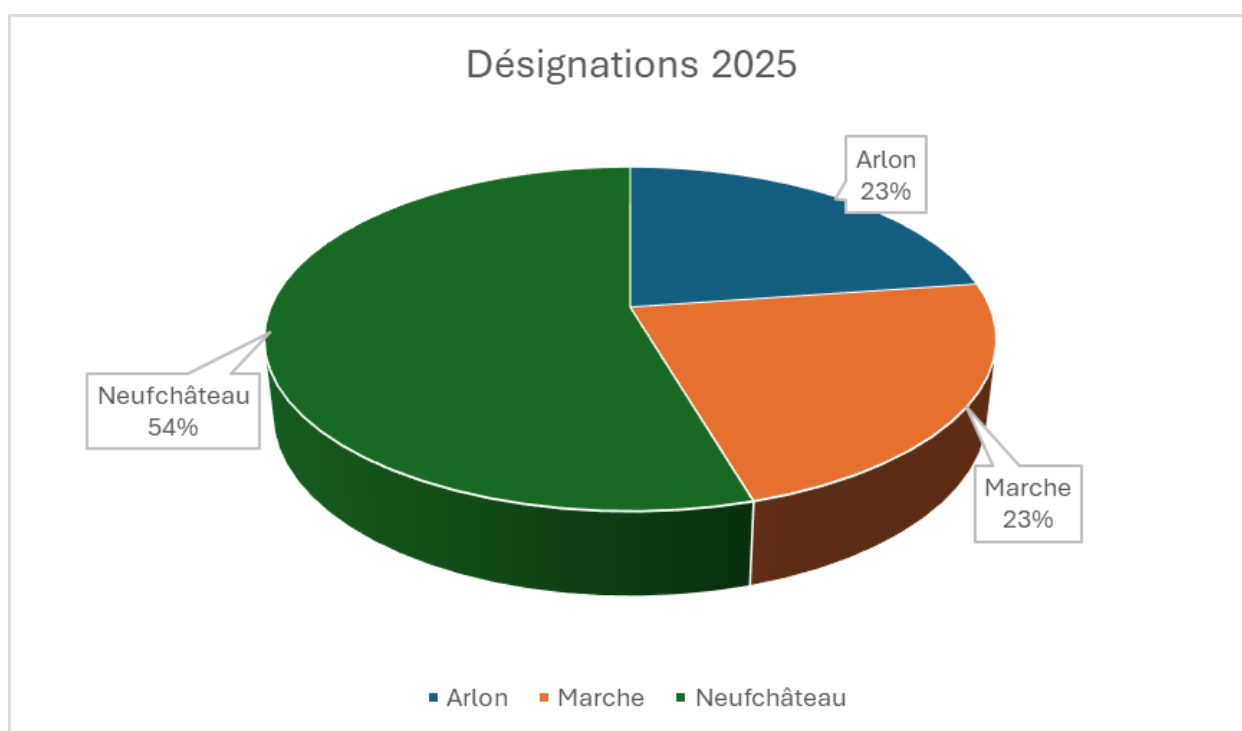
Tout comme les années précédentes, le surendettement est en général la résultante d'un faisceau d'éléments. Nous constatons que les causes du surendettement peuvent être liées à un mode de vie en décalage, de l'insolvabilité

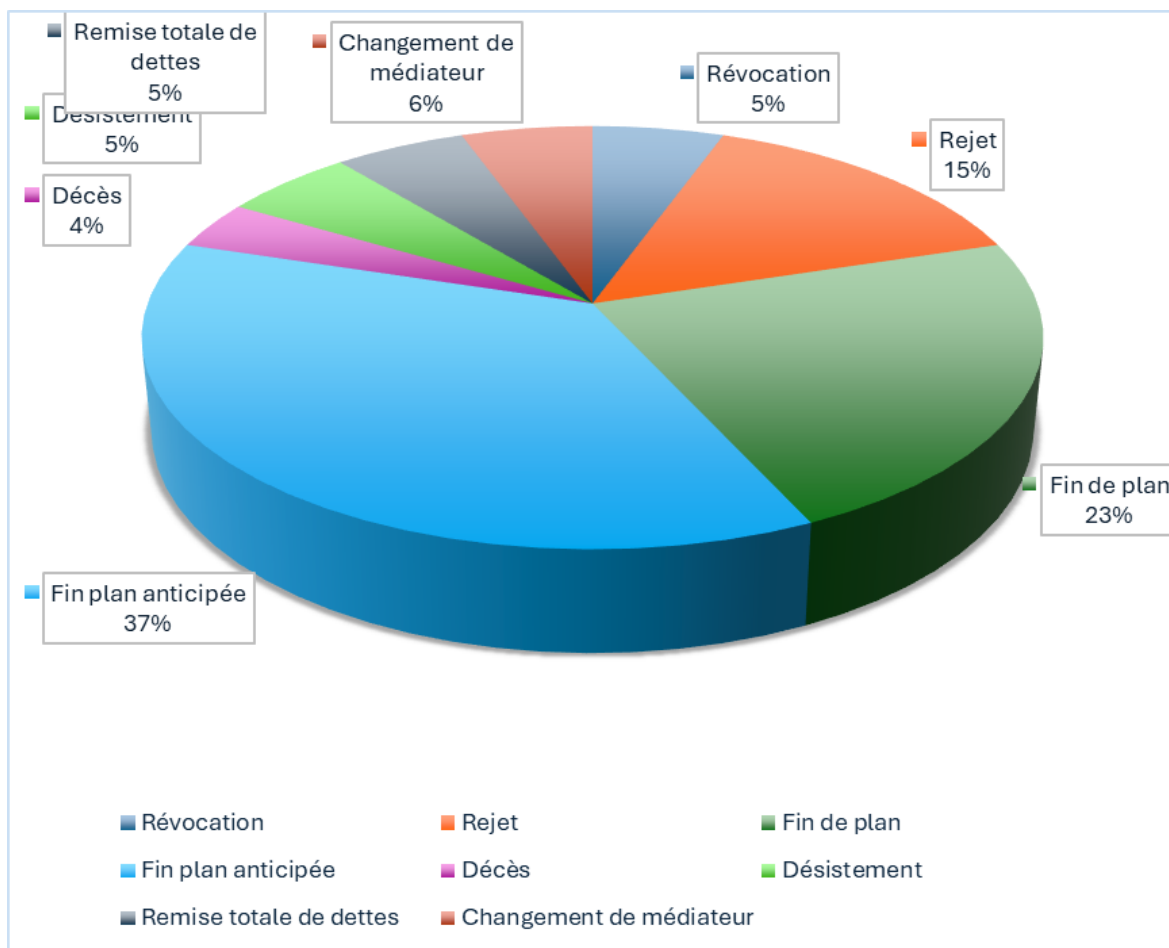
structurelle ou encore des difficultés de gestion. Il est à noter également que l'endettement se cristallise sur des postes vitaux, mettant en péril le droit à une vie digne, tels que l'énergie, la santé, l'eau, les télécommunications.

D'autres causes peuvent également être soulevées : l'accident de vie tels que le divorce, la perte d'emploi, la maladie, le décès d'un proche.

Une bonne moitié des dossiers suivis en procédure de règlement collectif de dettes bénéficient d'une gestion budgétaire, pour la plupart réalisée par un CPAS.

Parmi l'ensemble des dossiers RCD gérés par le GAS en 2025, tout comme les années précédentes, les plans de remboursements sont majoritairement des plans amiables. Ces plans amiables peuvent proposer un remboursement partiel ou total de la dette. Ils





peuvent également prendre la forme d'un « plan standard » ; pour les personnes dont la situation ne permet pas de fixer un disponible créancier mais pour qui une évolution positive est possible et qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer leur situation, nous proposons alors un plan de règlement amiable, dit « standard », sans fixer dès le départ un dividende en faveur des créanciers. Le montant qui servira au remboursement des créanciers dépendra des capacités financières des personnes au moment du rapport annuel ou de la fin de la procédure.

La remise totale de dettes reste une mesure très exceptionnelle accordée par le juge, qui ne sera envisagée qu'en fonction de l'âge et de l'état de santé des personnes.

Si, par contre, la situation financière de la personne ne permet pas de proposer un remboursement aux créanciers mais qu'elle n'est pas dans les conditions pour obtenir une

remise totale des dettes, le rejet de son dossier peut être décidé.

63 dossiers ont été clôturés en 2025.

Comme les années précédentes, la raison principale des fins de procédures reste la fin du plan de remboursement (60%) que ce soit conformément au plan prévu (23%) ou une fin de plan anticipée (37%). Nous constatons, l'année passée, une forte hausse de demandes de désistement, mais cette fin de procédure est repassée à un taux déjà connu auparavant (5% contre 12,5% en 2024), d'où l'importance de bien préparer les personnes avant de les amener à introduire une procédure en règlement collectif de dettes.

Il y a également encore une part importante de dossiers pour lesquels la procédure en règlement collectif de dettes n'a pu apporter une solution à leur situation d'endettement, amenant le médiateur à devoir demander le rejet de la procédure (15%).

L'endettement dans l'addiction aux jeux d'argent

Le processus d'endettement dans l'addiction aux jeux d'argent.

Du temps des romains, la loi autorisait que les débiteurs soient enchaînés et promenés sur les marchés par leurs créanciers puis, en l'absence d'un paiement « découpés en morceaux » à proportion des dettes non honorées !!!

Nous n'en sommes heureusement plus là mais en France, aujourd'hui et malgré les nombreuses évolutions dans ce domaine, les personnes qui ont des problèmes de jeu sont fortement stigmatisées et plus d'un million de joueurs à risque voient leur vie sociale, juridique et financière basculer sous le poids du crédit. L'endettement n'est plus seulement une conséquence de l'addiction : il en est le moteur, le signal d'alerte et le terrain d'action.

Les jeux d'argent et de hasard (JAH) ne sont pas, en soi, des pratiques pathologiques. Ils peuvent être source de plaisir, de sociabilité et d'excitation cognitive. Cependant, leur dimension potentiellement addictive réside dans le rapport au gain et dans la désynchronisation entre la réalité financière et la perception du risque.

Sur base de ce constat, le pôle recherche CRÉSUS a publié une étude inédite sur le processus d'endettement dans l'addiction aux jeux d'argent. Menée pendant deux ans, à partir d'entretiens avec des personnes accompagnées et de l'analyse de données financières réelles, cette recherche démontre que l'endettement n'est pas seulement une conséquence du jeu excessif. Il constitue un signal d'alerte précoce, marquant le basculement du jeu récréatif vers le jeu excessif.



Face au manque de ressources financières, le joueur qui ne parvient plus à contrôler sa pratique va mobiliser de nombreuses stratégies pour trouver de l'argent : crédits, emprunts, multiplications des comptes bancaires, cryptomonnaies...

Pris dans un engrenage, le joueur priorise sa dépense de jeu au point de faire basculer l'ensemble de son budget (repousser ses charges courantes, découverts...), fragilisant progressivement son équilibre financier.

En parallèle, à mesure que la situation se dégrade, le joueur dissimule sa pratique de jeu, encouragé par un sentiment de honte et de culpabilité constant. A partir de ce constat, la demande d'aide vers un tiers de confiance, ainsi que la détection des situations à risque est particulièrement complexe.

La frontière entre jeu récréatif et jeu pathologique se fragilise dans un contexte où les plateformes multiplient les sollicitations et où la monnaie dématérialisée atténue la perception de la perte. Les données issues du terrain montrent de manière récurrente que les trajectoires d'addiction s'ancrent dans un environne-

ment marqué par la fragilité économique, les événements de vie déstabilisants ou encore le sentiment d'impasse financière.

Lors du basculement dans l'addiction au jeu, tous les moyens sont bons pour pouvoir poursuivre sa pratique. On observe alors progressivement une désorganisation budgétaire qui passe notamment par une perte de maîtrise de l'argent misé et de l'impact des sommes dépensées par rapport aux charges fixes.

Lorsque le fait de jouer devient une priorité absolue, les stratégies de financements de l'addiction sont multiples et aggravent progressivement l'endettement du joueur.

Les conséquences financières sont alors particulièrement néfastes et impactent concrètement le quotidien du joueur : découvert, frais bancaires, rejet de prélèvement... Lorsque la stigmatisation de l'addiction au jeu se mêle à celle de l'endettement, le joueur se sent démuné et sa situation s'aggrave sur une période parfois très longue.

Si le sujet vous intéresse, nous vous conseillons la lecture du rapport de cette étude très intéressante, qui formule également des recommandations stratégiques aux acteurs concernés pour comprendre et traiter les conséquences financières de l'addiction au jeu : https://fondationcresus.org/wp-content/uploads/2026/02/Cresus_addiction-au-jeu-et-endettement-2026.pdf.



Opération FSE : bilan 2025

Vous le savez, nous sommes engagés dans le projet du Fonds Social Européen + (FSE+) cofinancé par l'Union Européenne. Nous profitons de ce numéro pour faire le bilan de nos actions durant l'année 2025.

Pour rappel, ce projet est intitulé « Une gestion budgétaire financière maîtrisée pour une inclusion sociale réussie ». Sa priorité consiste à lutter contre les vulnérabilités économiques et favoriser l'inclusion sociale des publics les plus fragilisés inscrits dans un parcours global d'inclusion vers l'emploi.

Sensibilisation d'un public fragilisé

Du mois de janvier 2025 au mois de décembre

2025, nous avons organisé et animé 117 ateliers interactifs abordant diverses thématiques en vue de préparer le public à une vie économique saine.

Cela représente plus de 2114 heures d'animation. 941 personnes (dont 604 nouveaux participants) ont participé à ces modules de sensibilisation ainsi que 130 professionnels les accompagnant. 42 structures ont fait appel à nos services pour l'organisation d'un ou plusieurs modules de sensibilisation.

Le nombre de participants en fonction de la thématique des modules de sensibilisation se présente comme suit :

Modules de sensibilisation	Nombre de participants
La société de consommation - animation du PG Market	125
Belgic Energic	24
Budget - jeu "Un mois d'une vie"	13
La préparation au budget	195
Les crédits à la consommation	107
Le surendettement	80
Publicité / neuromarketing	25
Comment réduire mes coûts énergétiques	62
Le monde bancaire	4
Budget pour un public primo-arrivant	19
Ciné débat surendettement	4
Marketing d'influence/influenceurs	0
Pic du Balaitous	0
Arnaques	50
La ligne du temps de la dette	9
Ma relation à l'argent	51
Naviguer dans la vie active	147
Et moi à quoi j'ai droit ?	26
Service relais séance info et conseils	6
Formation à destination des personnes relais	17



Sensibilisation des accompagnants du public cible

En 2025, deux journées de sensibilisation à destination des professionnels ont été organisées :

- le 18 novembre, une journée de sensibilisation inter secteurs a regroupé 10 professionnels venant de divers horizons : service d'insertion socio-professionnel, ETA, mutuelle, CEPST, service d'accueil, etc.
- Le 09 décembre, nous avons organisé une formation à destination des professionnels encadrant des jeunes en situation de mise en autonomie (AMO, AIS, SRJ...) qui a regroupé 7 professionnels.

Au terme de cette formation, les participants ont reçu un outil de type « brochure » leur permet-

tant de retrouver les différentes informations importantes vues au cours de la formation ainsi que des conseils pour pouvoir orienter au mieux leur public confronté à des situations financières délicates.

Service relais à destination du public cible et de ses accompagnants

Durant l'année 2025, 6 personnes ont fait appel au service relais, dont 2 professionnels qui ont également sollicité ce service à la suite d'animation ou après réception du courrier.

Les demandes d'information concernaient des aides relatives au budget, des questions relatives aux procédures de médiation de dettes, et, pour les professionnels, comment accompagner des personnes vivant des difficultés financières.





Comme chaque année, nous avons organisé une journée de rencontre avec nos CPAS partenaires pour qui nous coordonnons le Plan d'Action Préventive en matière d'Énergie (PAPE). Cette journée du 21 avril qui s'est déroulée exceptionnellement dans les locaux du CPAS de Libramont, a été l'occasion d'approfondir des thématiques en lien avec l'évolution du secteur énergétique et du parc locatif dans notre province. Plus de 35 professionnels provenant des 39 cpas partenaires étaient présents pour l'occasion.

Evolution des prix et résilience territoriale

Dans un contexte géopolitique instable, marqué par les tensions au Moyen-Orient, il est crucial de renforcer la résilience territoriale et d'accélérer la transition énergétique. Grâce à l'investissement dans les énergies renouvelables et à l'évolution de sa place dans le mix électrique de la Belgique, le prix de l'électricité ne s'est pas envolé comme celui du mazout.

Le principal défi sera bien de remplir les cuves à mazout pour l'hiver prochain. C'est en effet le combustible qui reste le plus répandu dans notre province.

Le PAPE : quelques chiffres

Le GAS a réalisé 272 suivis individuels et 20 séances collectives pour ses CPAS partenaires en 2025, malgré une baisse de 30% des subsides de la Région wallonne.

Pour 2026, le gouvernement a confirmé le maintien des enveloppes. Le partenariat peut donc suivre son cours normalement avec 4 nouveaux CPAS (Gouvy, Etalle, Tellin et Marche).

C'est désormais avec un conseiller en plus,

Marin Chamberland, que l'équipe des conseillers en économie d'énergie du GAS va pouvoir accompagner ses 39 CPAS durant l'année.

Les panneaux photovoltaïques : c'est pas sorcier

Pour aider les assistantes sociales à naviguer dans les abréviations techniques (Wc, Wh, KVA, etc.) et leur permettre d'accompagner au mieux les ménages disposant de panneaux photovoltaïques, nous avons abordé ce sujet comme première thématique.

Analyser leur fonctionnement et leur impact sur l'évolution de nos habitudes de consommation était un premier pas qui nous a permis de comprendre l'évolution des modes de tarifications et de l'utilisation du réseau électrique qui mettent l'autoconsommation au centre de l'attention.

Nous avons également fait un petit tour d'horizon des systèmes de suivis, des évolutions technologiques telles que les panneaux photovoltaïques « plug and play » et les batteries domestiques. Solutions qui restent peu adaptées aux réalités des ménages accompagnés.

Les pompes à chaleur : fonctionnement et réflexions

La pompe à chaleur (PAC) émerge comme une solution d'avenir, offrant une meilleure efficacité que le chauffage électrique classique et moins de contrainte (remplissage de combustible, entretien, etc.) que le chauffage central. Toutefois, des freins subsistent, comme le coût d'installation et les exigences d'isolation.

Avec les changements annoncés, la prime ME-BAR permettra prochainement d'investir dans un boiler thermodynamique (pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire) ou même dans une PAC air-air dans des situations bien précises. Il nous semblait donc nécessaire de pouvoir expliquer leur fonctionnement et de donner des outils pour juger de la pertinence d'une installation.



Le parc immobilier wallon : objectif 2050

Les objectifs du plan d'action de la Wallonie pour 2050, visant un parc immobilier avec une Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) A ou supérieure, sont très ambitieux. En suivant la tendance actuelle, il faudrait déjà 25 ans supplémentaires pour atteindre seulement une majorité de PEB D.

Conjointement à cette ambition, la Wallonie a fixé un calendrier des obligations en lien avec la PEB pour les locations. Par exemple, les logements qui changent de locataires à partir de l'année prochaine devront disposer au minimum de la note F pour pouvoir être de nouveau loués.

La location de passoires énergétiques : une fatalité ?

La journée s'est clôturée par une « tempête de cerveaux » sur l'immobilisme dans la mise en location de logements énergivores ou indécents.

Les CPAS reçoivent souvent des plaintes de locataires concernant l'état de leur logement. Généralement, la situation n'évolue pas car de nombreux freins viennent complexifier les démarches. Les échanges nous ont permis d'en mettre certains en avant :

- Les travaux peuvent entraîner une hausse du loyer;
- Confronter le propriétaire expose au risque de rupture de bail;
- Une enquête de salubrité a des risques de ne pas aboutir car les critères ne sont pas suffisants ni en corrélation avec la définition d'un logement décent;
- Si l'enquête de salubrité aboutit, le locataire devra quitter le logement;
- Une lutte trop stricte contre les "marchands de sommeil" risque de réduire une offre de logements déjà saturée;
- Les communes ne prennent pas toujours suffisamment en considération l'avis des CPAS;
- Bien que la nouvelle législation sur les PEB en location pourrait faire pression sur les propriétaires, on constate que de nombreux logements ne disposent même pas de certificat PEB (obligation depuis 2011) et que leur propriétaire n'a jamais été inquiété.

Malgré ce constat pessimiste, dans certains cas la situation a évolué lorsque les démarches ont été entamées auprès du propriétaire. Cela reste bénéfique de remonter les informations et d'essayer de prendre contact avec les bailleurs.

Formation : « Grille d'évolution des compétences »

Le Groupe Action Surendettement propose une nouvelle séance de formation à l'utilisation de son outil « Grille d'évolution des compétences ». Cette journée est à destination des médiateurs de dettes et des assistants sociaux en charge de la gestion / guidance budgétaire de la province de Luxembourg.

Nous avons constaté que le travailleur social/médiateur se retrouve régulièrement en manque d'outils pour préparer au mieux les personnes à « l'après-médiation » et ainsi les amener progressivement à une gestion autonome.

Cette grille d'évolution des compétences, qui peut être travaillée tout au long de l'accompagnement permettra aux personnes et au professionnel de faire le point sur une multitude de compétences utiles afin de devenir autonomes dans leur gestion budgétaire. Elle apportera également la confiance et les outils nécessaires aux usagers afin qu'ils s'en sortent seuls à l'avenir.

Cet outil se présente sous la forme d'une farde composée de diverses grilles reprenant les compétences à travailler ainsi que des pistes pour aider le professionnel à faire évoluer la personne dans ces aptitudes.

Cette formation est donnée par une psychologue et une médiatrice de dettes du GAS. Chaque participant recevra l'outil lors de celle-ci.

La formation d'une journée se déroulera le jeudi 11 juin 2026 à Manhay (CPAS – Voie de la Libération, 6). La journée débutera à 9h et se terminera à 16h.

Les **inscriptions** se clôturent le 2 juin 2026. Nous nous réservons le droit d'annuler une journée de formation si le nombre minimum

de participants n'est pas atteint. Partagez dès lors l'information à vos collègues qui pourraient être intéressés par la thématique.

Les inscriptions sont limitées à 2 participants par CPAS. Cependant, si plus de personnes de votre CPAS sont intéressées, nous vous invitons à le spécifier lors de votre inscription. Si le maximum de participants n'est pas atteint, nous pourrions permettre à ces personnes de participer à la formation.

Le coût de cette formation qui comprend la farde, les frais organisationnels ainsi que le sandwich de midi et les boissons est de 100€/ personne pour les CPAS conventionnés et 250€/ personne pour les CPAS non-conventionnés.

Si vous souhaitez participer à cette formation, veuillez nous contacter au 063 60 20 86 ou via info@gaslux.be. Nous vous enverrons une confirmation par mail reprenant les informations pratiques et les modalités de paiement..



Le service psychosocial du GAS propose
une formation (sur 2 jours) :

COMMENT RESTER JUSTE DANS MES INTERVENTIONS ?

AVEC LES PERSONNES EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Jeudi 1er et lundi 5 octobre 2026

Horaire: 9h-16h

Lieu : Martelange

À destination des professionnels des CPAS en contact avec des publics en difficultés financières, cette formation vise à comprendre ce qui peut venir freiner le sentiment d'être juste dans nos rapports professionnels avec les usagers et les décisions que nous prenons.

Programme :

- **Définition de ce qu'implique être juste**
- **Ce qui peut freiner le fait d'être juste**
- **Mise en pratique via des situations fictives**



- Inscription via **info@gaslux.be** ou au 063 60 20 86 pour le **24/09/26** au plus tard.
- Inscription limitée à 2 pers./CPAS. Contactez-nous si des personnes supplémentaires souhaitent s'inscrire.
- Formation valorisable dans le cadre de la subvention SMD

Participation (incluant sandwich, catering et matériel didactique):

- **50€** pour les CPAS conventionnés
- **150€** pour les CPAS non conventionnés

HAB-SOLU

HAB-SOLU, fonds social de garantie locative en province de Luxembourg.

Le Fonds Hab-Solu est un dispositif provincial mis en place dans la Province de Luxembourg pour aider les locataires à constituer une garantie locative. Ce n'est pas une aide sociale classique mais une solution complémentaire qui intervient lorsque ni le CPAS ni la SWCS ne peuvent répondre favorablement. L'objectif est de permettre à chacun d'accéder à un logement sans être bloqué par l'absence de garantie locative.

Toute personne qui loue un logement situé sur le territoire de la Province de Luxembourg peut en faire la demande.

Les bénéficiaires peuvent être des ménages, des familles, des étudiants ou des personnes seules, à condition que le bail soit conforme à la législation en vigueur.

Deux conditions essentielles :

- Le logement doit être situé en Province de Luxembourg.

- Le demandeur doit avoir introduit une demande auprès de la SWCS (prêt à taux zéro) et de son CPAS.

Le Fonds Hab-Solu intervient uniquement si ces démarches préalables n'ont pas abouti ou si la réponse ne peut être obtenue dans le délai nécessaire.

Cela garantit que le dispositif reste résiduaire et vient en soutien lorsque les autres solutions ont échoué.

Le Fonds Hab-Solu peut couvrir le montant légal de la garantie locative, soit jusqu'à deux mois de loyer pour un dépôt bloqué via E-DEPO.

Une reconnaissance de dettes est signée entre les parties définissant le montant mensuel à rembourser selon le budget du ménage mais ne pouvant pas excéder 24 mois.

Pour plus d'informations :

Site web : <https://www.habsolu.com/>

Tel : 0473/45.82.92

Adresse mail : info@habsolu.com



Nos lectures

Dans notre coin lecture, nous vous proposons un ouvrage pour adultes (à retrouver dans notre centre de documentation).

« Nos enfants ne sont pas à vendre. Comment les protéger du marketing? » de Joël Bakan.

"Nos enfants sont devenus la cible la plus lucrative du business. Ces vingt dernières années, un système global s'est mis en place qui permet aujourd'hui aux entreprises de les exploiter sans que nous nous en rendions compte.

Joel Bakan se livre à un décryptage sans concession des manipulations dont nos enfants sont victimes, et passe en revue les situations où leurs besoins et leurs intérêts sont bafoués.



Comment avons-nous pu en arriver là ? Et comment faire pour en sortir ? Rien ne peut être accompli sans un rôle régulateur des gouvernements. Là se joue le dernier volet de cet ouvrage militant et engagé.

Ce livre met à nu un système marchand dont nous mesurons mal l'ampleur. La manipulation des enfants est devenue la règle du business : il est temps de réagir.

Time for Music

Épisode 10 : « Jesus he knows me » de Genesis en 1991.

Cette chanson très dansante du groupe Britannique Genesis est tirée de leur 14ème album studio « We can't Dance ».

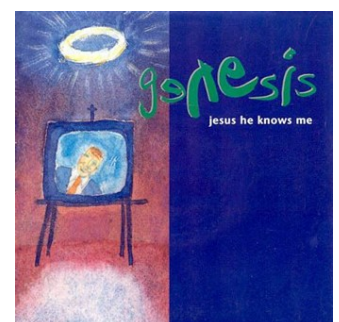
Il s'agit d'une satire sur le télévangélisme. Cette pratique qui consiste à promettre guérisons, miracles, réussites sociales contre de l'argent. C'est un beau mixte entre arnaqueurs et influenceurs à la télévision.

Dans le clip les 3 membres du groupe, Collins, Banks et Rutherford sont déguisés en évangélistes hauts en couleurs, et très arnaqueurs qui vivent comme des millionnaires grâce aux donations de leurs followers.

Le monologue de début est basé sur une histoire vraie d'un évangéliste peu scrupuleux



du nom de Angley qui par ses discours a arnaqué beaucoup de personnes en position de faiblesse émotionnelle.



https://www.youtube.com/watch?v=EprQGmZ3lmw&list=RDEprQGmZ3lmw&start_radio=1

#20 **CONSO** **malin**

Le printemps est là, pensons à nos potagers !

Pour rappel, cette rubrique est adressée à tous et a été créée avec un objectif de diffusion plus large que la GASette. Vous pouvez la retrouver sur notre site (partie BLOG), n'hésitez donc pas à la copier, l'afficher dans votre lieu de travail ou à la distribuer à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées.

Le printemps est là, pensons à nos potagers !

Le printemps est là et l'envie de cultiver ses propres légumes vous prend peut-être soudainement ? Il est vrai que cueillir sa salade et ses tomates directement dans son potager est plutôt satisfaisant. Un moment de reconnexion à la terre qui peut même vous apaiser. Mais saviez-vous que dans un potager rien n'est planté au hasard et que certaines associations de plantes peuvent augmenter votre rendement de légumes ? Cet article vous propose de vous initier à cette pratique pour avoir une récolte fructueuse cette année !

Protection contre les nuisibles

Certaines plantes ont le pouvoir de repousser les insectes nuisibles et d'autres peuvent faire l'inverse : attirer des insectes qui vont protéger ou améliorer la pousse d'autres plantes.

Quelques exemples :

- Le basilic repousse les mouches et améliore le goût des tomates.

- Les poireaux repoussent la mouche de la carotte.
- Les carottes éloignent les parasites des poireaux.
- Les capucines attirent les pucerons loin des choux.
- Les tagettes, le trèfle, le cassis ou la moutarde éloignent les limaces (pour protéger les salades, choux...).



Enrichissement du sol

Quand on souhaite cultiver un potager, il est important de bien penser son sol. C'est là que toute la magie de la nature se met en œuvre. Et ici aussi, en associant les bonnes plantations, votre terre peut s'améliorer.

Par exemple, les haricots enrichissent le sol en azote, qui est en engrais qui va favoriser la qualité de votre production. Vous pouvez l'associer au maïs qui peut servir de tuteur naturel pour ceux-ci. Cela permet donc également un gain de

place et un support naturel des plantes entre elles.

Le tableau ci-dessous présente les principales associations de cultures, selon le site [« ecoconso.be »](http://ecoconso.be).

Les associations bénéfiques sont en vert, celles à éviter en rouge.

En blanc, les associations qui ne sont ni positives, ni négatives.

Associations des cultures	Ail	Basilic	Bette	Betterave	Bourrache	Capucine	Carotte	Céleri	Chou	Concombre	Courgette	Echalote	Epinard	Fenouil	Fraisier	Haricot	Laitue	Mâche	Navet	Oignon	Persil	Poireau	Pois	Pomme de terre	Radis	Souci	Tagète	Tomate	
Ail	■								■						■	■							■	■		■		■	
Basilic		■								■	■			■															■
Bette			■				■	■					■			■					■								■
Betterave				■			■	■					■			■					■		■						■
Bourrache					■				■						■														■
Capucine						■				■															■				■
Carotte			■	■			■					■				■		■			■		■		■				■
Céleri			■	■			■	■				■		■							■		■		■				■
Chou	■				■			■	■		■	■		■	■	■		■			■		■		■		■		■
Concombre		■								■																			■
Courgette		■									■				■						■								■
Echalote							■	■				■				■													■
Epinard			■	■				■					■	■	■					■									■
Fenouil		■						■						■	■														■
Fraisier	■				■			■							■	■													■
Haricot	■		■	■				■						■	■	■					■		■		■		■		■
Laitue			■	■				■								■		■											■
Mâche								■										■											■
Navet													■	■															■
Oignon			■	■				■	■					■	■						■		■		■		■		■
Persil								■													■		■		■				■
Poireau			■	■				■	■					■	■						■		■		■		■		■
Pois	■							■					■								■		■		■				■
Pomme de terre	■							■		■											■		■		■				■
Radis								■		■	■																		■
Souci	■							■																					■
Tagète																													■
Tomate	■	■	■	■				■						■		■					■		■		■		■		■

Pollinisation

La nature est si bien faite !

Certains insectes peuvent aussi aider au développement de votre jardin.

Pour favoriser la pollinisation, on peut planter des espèces mellifères (bourrache, phacélie...) afin d'attirer les insectes pollinisateurs. La production de fruits et de légumes n'en sera que meilleure.

Autres conseils

Soyez rassurés, il n'est pas nécessaire d'associer tous vos légumes. Il est même préférable de ne pas faire trop d'associations en même temps (3 ou 4 plantes différentes maximum).

Vous pouvez changer vos associations au fil du temps, ce qui permettra une rotation des cultures.

Si vous avez un petit espace pour cultiver et que vous souhaitez gagner de la place, associez les légumes qui poussent en hauteur avec ceux qui poussent au sol.

Lorsque vous choisirez vos plantes, il est préférable de vous diriger vers des plantes locales, adaptées à votre région. Cela vous demandera moins de soins et d'arrosage et elles seront plus résistantes que des espèces exotiques. Évitez également les plantes envahissantes dans les associations qui apporteraient trop d'ombre.

Pour désherber, l'arrachage manuel est à privilégier. L'eau bouillante de cuisson des aliments est un désherbant très efficace (éviter le sel qui modifie la nature du sol et tue les plantes non adaptées au milieu salin).

C'est intéressant aussi de tenir compte du calendrier si on veut se faire succéder différentes cultures au même endroit, de façon à pouvoir planter un second légume après la récolte du premier.

Il existe différents produits naturels à fabriquer soi-même pour remplacer les pesticides. Vous trouverez quelques recettes dans la brochure « C'est toujours les p'tits qu'on pschiiit ! », à télécharger gratuitement https://www.ecoconso.be/sites/default/files/pesticides_2013_%5BFINALE_WEB%5D.pdf



Contact

LA GASSETTE EST UNE PUBLICATION DU GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

Editeur responsable :

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT

Illustrations

@ Canva.com

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

Service juridique :

Tous les jours ouvrables de 9h à 12h par téléphone ou tous les jours par fax, par mail :

francoise.collin@gaslux.be

marie-noelle.plumb@gaslux.be

alicia.bricq@gaslux.be

Service d'appui aux médiateurs :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail :

francoise.collin@gaslux.be ou **delphine.incoule@gaslux.be**

Service prévention :

Tous les jours ouvrables par téléphone ou par mail:

prevention@gaslux.be

LE GROUPE ACTION SURENDETTEMENT EST SOUTENU PAR :

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT
 Grand-Rue, 4 / B-6630 Martelange
Tél: + 32 (0)63 60 20 86
Fax: +32 (0)63 43 49 25
E-mail: info@gaslux.be
Https://gaslux.be
Facebook - Fais gaffe à ta conso



Wallonie

Ministre de la Santé et de l'Action Sociale



Service provincial Social & Santé Province de Luxembourg



Centres Publics d'Action Sociale de la Province de Luxembourg



www.enmieux.be



Cofinancé par l'Union européenne



Wallonie